

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 9 juin 2023

Convocation du 1/06/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été mis en ligne le 15/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET.

**Secrétaire de séance** : Isabelle JOREAU

**Présents** : Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Christophe Gaignon, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER et Frédéric BRUERE.

**Absents** : Marie-Claire VIRIEUX, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Philippe VARIN et Magalie MARTIN.

**Bon pour pouvoir** : Vincenzo AGRELO à Armelle PONCET  
Marie-Claire VIRIEUX à Dominique GIRARD  
Anne MAYER à Isabelle JOREAU

---

**DCM 2023-24 TARIFS DU PERISCOLAIRE ANNEE 2023-2024**  
**RESTAURANT SCOLAIRE**

Madame le Maire présente les nouveaux tarifs à compter du 01/09/2023 comme suit :

- Repas 5 composants : 4.35 €
- Repas commandé le jour : 5,35 €

**GARDERIE**

Q1 : quotient inférieur ou égal à 600 € ..... 1.64 €/heure  
Q2 : quotient supérieur à 600 € ..... 2.00 €/heure

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**FIXE** à l'unanimité des membres présents, les tarifs du périscolaire à compter du 01/09/2023 comme cités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE-LES-PINS, le 15/06/2023  
Le Maire,  
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 15/06/2023

Et de la mise en ligne le 15/06/2023

Le secrétaire



Accusé de réception en préfecture  
049-214900458-20230609-DCM2023-24-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2023  
Date de réception préfecture : 15/06/2023